



De beaux sourires et une bonne vision



Un régime de soins dentaires et de la vision pour les enfants de familles à faible revenu

Il est important pour les enfants de maintenir une bonne santé bucco-dentaire et visuelle.

La santé des dents et des yeux joue un rôle extrêmement important pour assurer l'état global de santé et du développement de l'enfant.

Le brossage des dents avec un dentifrice qui contient du fluorure, l'utilisation de la soie dentaire et des visites régulières chez le dentiste peuvent aider un enfant à conserver des dents et des gencives saines.

Dès l'âge de trois ans, tous les enfants devraient subir un examen annuel complet de la vue administré par un optométriste pour assurer une vision normale. Une bonne vision est critique au succès scolaire, puisque 80 pour cent de l'apprentissage scolaire est visuel.

De beaux sourires et une bonne vision

De beaux sourires et une bonne vision est le nom donné au régime de soins dentaires et de la vision du Nouveau-Brunswick pour les enfants de familles à faible revenu. Par ce régime, le gouvernement provincial aide les enfants de 18 ans et moins de familles à faible revenu à obtenir la couverture dont ils ont besoin en matière de certains soins dentaires et de la vue prédéterminés.

Admissibilité

Pour être admissible, vous devez :

- être résident du Nouveau-Brunswick;
- avoir un ou plusieurs enfants à charge âgés de 18 ans ou moins;
- ne pas être couvert par une assurance des soins dentaires et de la vue dans le cadre de d'autres programmes gouvernementaux ou d'un régime privé;
- avoir un niveau de revenu familial net égal ou inférieur aux montants suivants selon votre déclaration de revenus ou avis de cotisation du Nouveau-Brunswick de l'année précédente :

Taille de la famille	Revenu
2 personnes	22 020 \$
3 personnes	26 969 \$
4 personnes	31 142 \$
5 personnes	34 817 \$
6 personnes	38 141 \$
7 personnes	41 196 \$

*Ces seuils ont été établis à partir des calculs de Mesure du panier de consommation de juin 2012.

Couverture

Le régime procurera la couverture nécessaire pour les soins dentaires et de la vue prédéterminés suivants :

Soins dentaires : Le programme de soins dentaires couvrira les services de base, notamment les examens réguliers, les radiographies et l'extraction de dents, y compris certains traitements préventifs tels que le scellant et les traitements au fluorure.

Soins de la vue : Le programme des soins de la vue couvrira les services de base, comme l'examen complet annuel, les lentilles et les montures.



*Veuillez noter que les enfants, dont les soins dentaires et soins de la vue sont actuellement couverts par le ministère du Développement social, seront automatiquement inscrits au régime *De beaux sourires et une bonne vision*. Les clients du Ministère n'ont donc pas à faire une demande d'inscription pour ce programme.

Voici comment présenter une demande d'inscription :

Pour présenter une demande d'inscription, téléchargez le formulaire de demande au www.gnb.ca/developpementsocial. Il est aussi possible de se procurer un formulaire aux bureaux de Services Nouveau-Brunswick et aux bureaux régionaux du ministère du Développement social. Les formulaires remplis doivent être envoyés par la poste ou par télécopieur à :

De beaux sourires et une bonne vision
644, rue Main; C.P. 220
Moncton (N.-B.); E1C 8L3
Télé. : 1-506-867-4651

Si vous avez d'autres questions concernant le régime De beaux sourires et une bonne vision, veuillez joindre Croix Bleue Medavie sans frais au 1-855-839-9229 ou dans la région du grand Moncton au 867-6026.

